



Centre nautique les Catmarins

BP 12

85740 L'ÉPINE

N° de SIRET : 77536851700048

Tél. : 02 51 39 11 12

Mél : [catmarins@wanadoo.fr](mailto:catmarins@wanadoo.fr)

Site : [www.les-catmarins.asso.fr](http://www.les-catmarins.asso.fr)

Madame, Monsieur,

Vous venez de télécharger le dossier d'inscription pour un stage de voile avec hébergement. Avant de nous le renvoyer, il convient de suivre les étapes suivantes :

1. L'imprimer.
2. Les fiches suivantes :
  - La fiche d'inscription,
  - La fiche de renseignements,
  - La fiche de voyage,
  - La fiche sanitaire de liaison (à télécharger sur notre site),
  - La fiche d'autorisations,
  - Le sondage
3. Joindre une photo d'identité.
4. Pour les stages d'été, le tarif applicable au séjour de votre enfant se basant sur votre quotient familial, joindre une copie de votre dernier avis d'imposition. Ce document strictement confidentiel vous sera retourné ou sera détruit selon vos désirs. A défaut, il sera détruit.
5. Joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresses.
6. Renvoyer le tout accompagné d'un chèque d'acompte correspondant de 170 € à notre adresse indiquée en en-tête. Dès réception du dossier et de l'acompte, l'inscription de votre enfant sera validée.
7. Par ailleurs, les pièces suivantes devront nous être transmises au moins 15 jours avant le début du stage : un certificat médical de moins de deux mois attestant de l'aptitude de votre enfant à pratiquer la voile et qu'il n'est atteint d'aucune affection transmissible et une copie du brevet de natation.

Vous avez la possibilité de régler le solde du séjour en plusieurs versements. Le rythme des versements et leurs montants sont laissés à votre appréciation. Toutefois, le dernier versement clôturant l'intégralité de montant dû devra nous parvenir au plus tard 15 jours avant le début du stage.

Depuis 1967, notre association accueille des jeunes venus de toute la France et même d'autres pays européens. Au travers de notre passion pour la voile et pour la mer, nous essayons de leur apprendre à vivre en groupe, à respecter les autres et leur environnement. Cette vision que nous mettons en œuvre depuis 40 ans a fait dire à l'un de nos anciens colons que les Catmarins étaient "plus qu'une école de voile et qu'un centre de vacances, ils sont une école de vie". Nous espérons que ce projet éducatif vous conviendra et permettra à votre enfant de se construire.

Dans l'attente de pouvoir accueillir votre enfant et restant à votre entière disposition pour toute précision, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Sandrine MORIN  
directrice du centre nautique



**Centre nautique les Catmarins**  
BP 12  
85740 L'ÉPINE  
N° de SIRET : 77536851700048

Tél. : 02 51 39 11 12  
Mél : catmarins@wanadoo.fr  
Site Internet : www.les-catmarins.asso.fr

## FICHE D'INSCRIPTION A UN STAGE DE VOILE AVEC HEBERGEMENT

Pièce n° 2011-03-30

### IDENTIFICATION DE L'ENFANT

**Nom de famille :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_

### IDENTIFICATION DES PARENTS

**Nom de famille :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_  
Téléphone domicile : \_\_\_\_\_ Téléphone mobile : \_\_\_\_\_  
Mél : \_\_\_\_\_ Téléphone professionnel : \_\_\_\_\_  
Adresse postale : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

### TRANSPORT (rayez ou effacez la mention inutile)

Les Catmarins organisent des voyages organisés au départ et à l'arrivée des gares ferroviaires de Blois (41), Paris Montparnasse (75), Tours / Saint-Pierre des Corps(37) et Nantes (44).

Souhaitez-vous en profiter ? OUI NON                      Gare de départ et d'arrivée :

Pour  les voyages aller et retour     le voyage aller seul     le voyage retour seul

**STAGE DE PRINTEMPS**                       **STAGE D'ETE**

Date du stage choisi : \_\_\_\_\_ Formule "été choisie : \_\_\_\_\_

### FACTURE (à remplir par Les Catmarins)

Tarif (*) :	Acompte :	€	fait le __ / __ / ____
Cotisation :	1 <sup>er</sup> versement :	€	fait le __ / __ / ____
Transport :	2 <sup>nd</sup> versement :	€	fait le __ / __ / ____
Total net du stage :	Solde :	€	fait le __ / __ / ____

(\*) après calcul de votre quotient familial pour les stages d'été

Exonéré de TVA en application de l'article B293 du code général des impôts

Après avoir pris connaissance des conditions générales de participation à nos séjours,  
fait à \_\_\_\_\_, le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_  
(Signature)

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

*A remplir avec votre enfant*

### VOTRE ENFANT

Nom : .....

Prénom : .....

Taille : ..... Poids : .....

Nom de l'établissement scolaire : .....

En classe de : ..... Ville : .....

Son niveau en voile :

Année	Lieu	Durée	Type de bateau et nature du stage	Niveau

Type de bateau souhaité (à titre indicatif) : .....

Ses passe-temps durant l'année : .....

.....

Nombre et âges de ses frères et sœurs : .....

.....

.....

## FICHE DE VOYAGE

*A remplir avec votre enfant | A remplir uniquement si vous avez choisi de recourir au voyage organisé par le centre à l'aller et/ou au retour*

Réduction SNCF (à titre indicatif) : .....%

A son retour,

nous autorisons notre enfant à rentrer seul et par ses propres moyens à notre domicile depuis la gare d'arrivée.

nous récupérerons notre enfant à la gare d'arrivée (\*)

(\*) si la personne qui dépose l'enfant à la gare et/ou vient le chercher n'est pas l'un des parents, merci de compléter le tableau ci-dessous :

Nom de la personne :	
Prénom :	
Téléphone mobile :	
Téléphone domicile :	
Lien avec l'enfant :	

Cette personne

déposera l'enfant le jour du départ

viendra chercher l'enfant à son retour

sera présente à l'aller comme au retour

Nota : si à la date d'envoi de cette fiche, vous ne savez pas qui accompagnera l'enfant à l'aller et/ou au retour, merci de nous communiquer les informations manquantes en temps utiles.

### AIDE-MEMOIRE !

Pensez à donner à votre enfant une bouteille d'eau ou de jus de fruits pour s'hydrater durant le voyage. Pensez aussi à lui fournir un pique-nique ou un goûter selon l'heure de départ.

## FICHE D'AUTORISATIONS

*A lire attentivement et à remplir avec votre enfant*

### SOINS MEDICAUX (pour les stagiaires mineurs)

Par la présente, j'autorise les responsables de l'école de voile Les Catmarins – Les Perles à faire pratiquer sur mon enfant ci-avant désigné toute intervention et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier.

oui j'accepte

non je refuse

### DROIT A L'IMAGE

Par la présente, j'autorise l'association Les Catmarins à utiliser à titre gracieux les photos et vidéos de mon enfant prises durant son séjour au centre pour la réalisation de ses supports de communication (site web, dépliants...) dans la mesure où celles-ci ne font pas l'objet d'une commercialisation.

oui j'accepte

non je refuse

### TELEPHONE

Durant son séjour,

mon enfant disposera d'un téléphone mobile.

Dans ce cas, mon enfant est seul responsable de son téléphone et Les Catmarins ne sont pas responsable en cas de perte, vol ou dégradation de celui-ci.

Nota : votre enfant peut confier son téléphone à l'équipe dirigeante ou à la secrétaire du centre qui le mettra en sécurité.

mon enfant ne disposera pas d'un téléphone mobile.

Dans ce dernier cas, votre enfant sera joignable sur le téléphone réservé aux colons aux heures des repas. Le numéro de ce téléphone est le 02 51 39 48 32.

Par ailleurs, votre enfant pourra vous joindre à l'aide d'une carte Télé Séjour prépayée depuis les téléphones mis à sa disposition.

### TRANSPORTS SUR PLACE

Par la présente, j'autorise l'équipe des Catmarins à transporter occasionnellement mon enfant à bord d'un véhicule du centre durant son séjour (navette entre les sites d'activités, rendez-vous médical...).

oui j'accepte

non je refuse

### TABAC

Par la présente, mon enfant s'engage

- à ne pas fumer dans les locaux et tentes du centre conformément au décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif,
- à ne pas fumer sur les bateaux et dans les véhicules du centre (y compris le bus assurant la navette entre la gare de Nantes et le centre).

Les enfants de plus de 15 ans qui souhaiteraient malgré tout fumer durant leur séjour aux Catmarins veilleront, outre le respect des points précédents, à jeter leurs mégots dans des cendriers et à ne pas les jeter dans la nature ou sur la voie publique.

Nota : au regard du décret précité, tout contrevenant s'expose à une amende de 68€.

## SONDAGE

Afin d'améliorer notre communication, merci de prendre quelques secondes pour répondre à ce questionnaire. *Plusieurs réponses possibles.*

### COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LES CATMARINS ?

**par un ancien stagiaire** > son nom : .....

**par un article dans la presse** > nom du journal ou magazine : .....  
(date de parution : .... / .... / .....

**par un reportage radio ou télé** > nom de la radio ou chaîne : .....  
(date de diffusion : .... / .... / .....

**par Internet** > par  notre site Internet  le site de la FFV  le site de la communauté de communes de l'île de Noirmoutier  un autre site (nom ou adresse du site : .....

#### par l'un de nos dépliants

transmis par l'école de votre enfant > nom de l'école :

récupéré dans un commerce > |  
nom du commerce : ..... ville : .....

remis par une connaissance > son nom : .....

autre : .....

par un autre moyen > Lequel ? .....

### NOTRE SITE INTERNET

Avez-vous visité notre site Internet ?  oui  non  je n'ai pas Internet

Si oui

vous y avez trouvé toutes les informations utiles

vous nous avez contacté par courriel ou téléphone pour des informations complémentaires

Lesquelles ? .....

*Merci de votre aide !*

## PARTICIPEZ !

### PARTICIPEZ A L'HISTOIRE DU CENTRE

Lors de son séjour, votre enfant aura peut-être l'occasion de faire des photos ou des vidéos, peut-être sera-t-il inspiré au point d'écrire un poème ou une chanson, de réaliser un dessin, une peinture.... ou réalisera-t-il une page Internet ou un blog....

Si tel est le cas, n'hésitez pas à nous les transmettre afin d'alimenter les archives du centre. Dans la mesure du possible, ses "œuvres" seront même mises en ligne sur notre site Internet pour être partagées avec la grande communauté que forment Les Catmarins depuis plus de 40 ans !

Ecrivez-nous par courriel ([administrateur@peuleux.fr](mailto:administrateur@peuleux.fr)) ou par courrier au siège social (Association Les Catmarins - 10 avenue de l'Arrou - 41000 Blois)

Et retrouvez-nous sur Internet : [www.les-catmarins.asso.fr](http://www.les-catmarins.asso.fr).

### PARTICIPEZ A LA VIE DE L'ASSOCIATION

Le savez-vous ? En inscrivant votre enfant aux Catmarins, vous devenez membre de notre association (type loi de 1901). En tant que tel vous serez invité à participer à notre assemblée générale qui se déroule chaque année à la mi-mars.

Au-delà de son côté statutaire, (approbation des bilans financier et moral de la saison), l'assemblée générale est aussi l'occasion de partager un moment de convivialité en visionnant ensemble les plus belles images de la saison écoulée puis en partageant un goûter. Les enfants peuvent se revoir, les parents, l'équipe dirigeante et le conseil d'administration se rencontrer.

Vous pouvez vous engager un peu plus dans notre association en devenant membre du conseil d'administration. Celui-ci se réunit une fois par trimestre au siège social à Blois (sauf à l'occasion de l'assemblée générale où la réunion se déroule dans la même salle) en général en début d'après-midi. C'est là que se décide l'avenir du centre : budget, investissements, travaux, personnel, communication.... C'est un organe vital pour toute association. Toutes les bonnes volontés sont donc les bienvenues !

Pour faire acte de candidature, envoyez un courrier à l'attention du président de l'association à l'adresse suivante :

Association Les Catmarins - 10 avenue de l'Arrou - 41000 Blois

## CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION A NOS SEJOURS

### TARIFS

Les prix de nos séjours sont forfaitaires et varient suivant le quotient familial. Celui-ci est obtenu en divisant le montant imposable de la dernière année d'imposition disponible (après abattements) par le nombre de parts. En cas de concubinage, il est fait masse des ressources en additionnant les revenus des deux parents.

Afin de valider l'application du tarif 1 ou du tarif 2, les familles devront fournir les pièces justificatives à l'appui de leur dossier d'inscription. A défaut, le tarif le plus élevé sera appliqué.

**Le solde du séjour ainsi que les frais de transports éventuels devront être réglés au plus tard 15 jours avant le début du séjour.**

### ANNULATION

En cas de défection (sauf raison médicale dûment justifiée), les sommes suivantes resteront acquises à l'association :

- 10% du prix du séjour pour une annulation plus d'un mois avant le séjour ;
- 20% du prix du séjour pour une annulation entre 30 et 15 jours avant le séjour ;
- 30% du prix du séjour pour une annulation moins de 15 jours avant le séjour ;
- 40% du prix du séjour pour une annulation moins de 5 jours avant le séjour ;

Pour les séjours avec voyage organisé :

- en cas d'absence le jour du départ, aucun remboursement ne sera fait.

Pour les séjours sans voyage organisé :

- si l'enfant ne se présente pas, aucun remboursement ne sera fait.
- si l'enfant se présente en retard, aucun remboursement partiel ne sera fait.

### FRAIS MEDICAUX

Ils sont à la charge des parents qui doivent en effectuer le remboursement à l'association.

La feuille de soin permettant le remboursement auprès de la caisse de Sécurité sociale sera transmise par l'association aux parents dès réception du paiement.

S'il s'agit d'un accident, l'assurance des Catmarins prend en charge le complément des frais engagés après remboursement par la Sécurité sociale et de la mutuelle des parents.

### TRANSPORT

L'association se réserve le droit de modifier les moyens de transport annoncés en cas de besoin.

L'association ne prend pas en charge la restauration des enfants durant le trajet (pique-nique, goûter ou simple collation selon les horaires)

### EXCLUSION

L'enfant peut être renvoyé du séjour pour non adaptation à la vie en collectivité ou à l'activité voile ou pour faute grave (violence, drogue, alcool, dégradation volontaire du matériel ou des locaux, acte discriminatoire...). En ce cas, les parents ou une personne déléguée devront venir chercher le jeune directement au centre.

Il ne pourra être réclamé aucun remboursement à aucun titre.

### TROUSSEAU VOILE

Dans le cadre des activités nautiques, chaque enfant devra disposer d'un trousseau voile composé comme suit : 1 pantalon, 2 bermudas, 2 pulls ou sweats, 1 paire de chaussures plastiques ou néoprène ou une paire de tennis en toile, 1 tenue imperméable (type K-way) avec pantalon, et si possible une paire de gants de voile.

### TROUSSEAU TERRE

En dehors du trousseau voile, l'enfant devra disposer d'un trousseau pour la vie à terre et les autres activités. Les parents sont ici seuls juges de son contenu.

Un inventaire portant le nom de l'enfant devra être fixé à l'intérieur de la valise ou remis à l'encadrement. Le linge devra être marqué d'une étiquette comportant le nom de l'enfant dans son entier.

Si en dépit des précautions prises par le personnel du centre, un objet ou vêtement est perdu ou oublié, les parents devront en avertir le centre dans la semaine suivant le retour de l'enfant. Cependant en aucun cas la responsabilité de l'association ne se trouve engagée.

Un duvet devra être prévu pour le couchage.

**Le fait de s'inscrire à l'un de nos séjours implique l'acceptation des présentes conditions générales.**